

**Le conseil d'administration (CA)** est l'organe de décision. Il comporte la direction de l'établissement, des représentants des personnels, des enseignants, des élèves et des parents. Il se réunit en moyenne tous les deux mois et vote :

- le projet de l'établissement,
- la répartition horaire pour chaque niveau et chaque matière (DHG). En plus des heures obligatoires, l'établissement dispose d'un volant horaire supplémentaire. Il peut décider par exemple de dédoubler certains cours de langues ou de sciences,
- le règlement intérieur,
- le budget et les différents postes de dépenses,
- les conventions impliquant l'établissement,
- les sorties et voyages scolaires,
- il donne aussi son avis sur les créations et suppressions de sections, options...

Toutes les questions d'ordre pédagogique (entre autres, la répartition horaire) sont discutées préalablement en **commission permanente** qui prépare les dossiers.

**La commission éducative** examine la situation d'élèves posant des problèmes de comportement à la vie scolaire ou qui ne remplissent pas leurs obligations scolaires. Elle ne sanctionne pas mais recherche une solution éducative adaptée et personnalisée.

**Le conseil de discipline** prononce une sanction disciplinaire à l'encontre d'un élève qui a commis une faute. Il est constitué de représentants de l'administration et de plusieurs élus au CA. Il peut prononcer un avertissement, un blâme, une exclusion temporaire ou définitive.

**Le conseil de la vie lycéenne (CVL)** est le lieu où des lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Il est composé pour moitié de lycéens, et pour moitié d'enseignants, personnels et parents d'élèves. Il est présidé par le chef d'établissement et consulté sur de nombreux points relatifs à l'organisation pédagogique, au projet d'établissement, aux voyages et activités sportives et culturelles et à la vie lycéenne.

**Le conseil de la vie collégienne (CVC)** est le lieu où des collégiens travaillent sur des projets en lien avec la vie du collège. Il compte des collégiens élus de tous niveaux et est animé par un conseiller principal d'éducation.

**La commission des marchés** donne un avis sur les offres de marchés. Le CA est informé de cette décision et donne son avis.

**Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)** est une instance de réflexion et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé. Le CESC organise des partenariats avec des intervenants extérieurs en fonction des problématiques (éducation à la santé et à la sexualité, discrimination et conduites addictives...).

**La commission d'hygiène et de sécurité (CHS)** est chargée de faire toutes propositions utiles en vue de promouvoir l'hygiène et la sécurité dans l'établissement et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

### CONTACTS DE LA CITÉ SCOLAIRE

Cité scolaire Hélène Boucher  
75, cours de Vincennes  
75971 Paris 20  
Tél. : 01 55 25 65 00  
Fax : 01 43 72 20 44  
Mail : [ce.0750714v@ac-paris.fr](mailto:ce.0750714v@ac-paris.fr)  
Web : <http://lyc-helene-boucher.ac-paris.fr>

- Provisoire de la cité scolaire :  
Mme Virginie Schachtel
- Principal adjoint (collège) : M. Jérôme Herbrich
- Provisoire adjoint (lycée) :  
M. Franck Puechbroussous
- Conseillers principaux d'éducation (CPE)  
Collège : Mme Anna Lubin, M. Pierre Leperq  
Lycée : Mme Martine Roblin  
*Un nouveau CPE sera nommé à la rentrée*
- Gardiens : Mme Maria Yous et M. Robert Yous



Hélène Boucher  
Paris 20

## LA FCPE À LA CITÉ SCOLAIRE HÉLÈNE BOUCHER

Livret de présentation

**2021 – 2022**

### CONTACTS FCPE

Cité scolaire : [fcpe.citescolaire.hb@gmail.com](mailto:fcpe.citescolaire.hb@gmail.com)  
Lycée : [fcpe.lycee.hboucher@gmail.com](mailto:fcpe.lycee.hboucher@gmail.com)  
Collège : [fcpe.college.hb@gmail.com](mailto:fcpe.college.hb@gmail.com)

Notre site web :

<https://fcpeheleneboucher.wordpress.com>

Le conseil local de la FCPE Hélène Boucher est composé de parents adhérents du collège et du lycée Hélène Boucher. Ouvert à tous, il permet aux parents de se rencontrer, de s'informer, d'échanger et de s'impliquer dans la vie de la cité scolaire. Adhérer à notre conseil local, c'est rejoindre un collectif de parents engagés et constructifs.

### NOTRE RÔLE

- accompagner et informer les parents d'élèves,
- participer au fonctionnement du collège, du lycée et de la vie scolaire,
- représenter les parents dans les différentes instances et les conseils de classe.

### NOUS REJOINDRE

En fonction du temps dont vous disposez et de vos envies, vous pouvez adhérer et :

- vous informer et échanger avec les parents,
- proposer, élaborer et mettre en œuvre des actions dans l'intérêt des élèves,
- être parent délégué et représenter les parents de la classe,
- être élu au conseil d'administration et participer aux différents conseils et commissions,
- être membre du bureau et vous investir dans l'animation du conseil local.

### POINT D'ÉTAPE SUR NOS ACTIONS EN 2020-2021

- organisation de réunions régulières d'information et d'échanges,
- animation des listes de discussions entre adhérents du collège et du lycée,
- accompagnement des parents sur le choix des spécialités, la réforme du bac, l'orientation,
- rencontres régulières avec l'équipe de direction et comptes rendus aux parents,
- co-formation des 180 parents délégués du collège et du lycée,
- participation aux conseils de classe, conseils et commissions de l'établissement avec rédaction de comptes rendus,

- mobilisation dans les classes en cas de non-remplacement des enseignants,
- réalisation d'une enquête et propositions pour améliorer les modalités d'enseignement en demi-jauge et à distance,
- organisation de réunions d'information sur la réforme d'Affelnet ; participation à des réunions dans les collèges voisins ; rencontres avec le rectorat et les représentants des collèges mobilisés,
- aide aux élèves de troisième dans leur recherche de stage,
- co-organisation du forum des métiers en ligne,
- organisation d'une rencontre avec des enseignants-chercheurs autour de Parcoursup,
- aide aux élèves de terminale pour constituer leur dossier Parcoursup.

Retrouvez de nombreuses informations et des liens utiles pour vous documenter/orienter sur notre site : <https://fcpeheleneboucher.wordpress.com>

### REJOIGNEZ-NOUS ET ADHÉREZ À LA FCPE

Vous pouvez adhérer, au choix :

- en ligne sur le site Hello Asso (le lien sera disponible sur notre site début septembre 2021).
- en nous donnant votre bulletin d'adhésion lors de la réunion de rentrée ou en le déposant dans notre boîte aux lettres FCPE (dans l'espace parents situé à gauche dans le hall d'entrée).

#### L'AG DE LA FCPE HÉLÈNE BOUCHER AURA LIEU MI-SEPTEMBRE 2021

Bilan de l'année écoulée et projets pour cette année, élection du bureau, adhésions, candidatures au conseil d'administration

**VOUS SOUHAITEZ VOUS INVESTIR ? CONTACTEZ-NOUS !**

### PARENTS D'ÉLÈVES

**Retrouvez-nous à notre réunion mensuelle** pour vous informer, échanger, débattre. Les séances sont ouvertes à tous les parents. Pour le collège, elles ont lieu en général le samedi matin et pour le lycée, le samedi matin ou le lundi soir. Les dates sont fixées en début d'année et publiées sur notre site web.

**Adhérer à notre conseil local**, c'est être informé, échanger, contribuer à notre collaboration avec le lycée et ne pas se sentir isolé en cas de difficultés dans la scolarité de votre enfant.

**Votez aux élections** pour le collège et le lycée afin d'élire vos représentants au conseil d'administration le **8 octobre 2021** (à confirmer).

### PARENTS DÉLÉGUÉS DE CLASSE

**Les parents délégués représentent les parents des élèves de la classe.** Il y a pour chaque classe deux titulaires et deux suppléants. Les parents délégués sont nommés par la proviseur sur proposition des associations de parents d'élèves, à proportion des résultats obtenus à l'élection du conseil d'administration. Chaque délégué ou suppléant représente les parents à tour de rôle au conseil de classe.

Les parents délégués font le lien avec le professeur principal et l'équipe pédagogique. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de tous les parents pour relayer leurs demandes et points de vue. Ils sont également en lien avec les élèves délégués, pour les soutenir et éventuellement les aider à exprimer leurs positions.

Pour préparer les conseils de classe, ils adressent un questionnaire (un modèle est proposé). Ils en rédigent le compte rendu, remis avec le bulletin trimestriel.

Les parents délégués peuvent être amenés à participer aux commissions éducatives.

**Les parents délégués FCPE doivent être adhérents à la FCPE et à jour de leur cotisation.**

### RÉFÉRENTS DE NIVEAU

Les parents délégués référents de niveau sont les interlocuteurs privilégiés des délégués FCPE des classes de ce niveau (collège, seconde, première ou terminale). Ils accompagnent les actions menées par les parents délégués.

### RESPÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Les parents élus au conseil d'administration participent aux discussions et orientations de l'établissement.** Notre association présente chaque année des candidats aux élections de représentants de parents aux conseils d'administration du collège et du lycée (6 titulaires et 6 suppléants pour le collège et 5 titulaires et 5 suppléants pour le lycée). Un appel à candidatures sera lancé à la rentrée.

Chaque parent a une voix pour élire ses représentants au conseil d'administration début octobre. **Les résultats influenceront sur le nombre de délégués de classe FCPE proposé à la proviseure.**

De plus amples informations vous seront transmises concernant ce vote (candidats, profession de foi, modalités de vote).

### REPRÉSENTANTS DANS LES CONSEILS ET COMMISSIONS

Des parents sont nommés dans les différents conseils et commissions (voir page ci-contre). Pour le conseil de discipline et la commission permanente, il s'agit d'élus au CA. Pour les autres conseils ou commissions, des parents non élus peuvent siéger.

### MEMBRES DU BUREAU COLLÈGE-LYCÉE

Si vous souhaitez vous investir de manière plus importante, il est possible de participer aux activités du bureau et à l'animation de l'association. **Le bureau 2021-2022 sera élu lors de l'assemblée générale de rentrée mi-septembre.**